

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-367 ZONE D'ACTIVITÉS DE L'ÉTANG -BOURNEZEAU VENTE À LA SCI CORCOU

Nomenclature des actes : 3.2

Vu la délibération n° 2017-407 du 25 octobre 2017 concernant les prix de cession des terrains en zones d'activités,

Vu l'avis du service du Domaine du 26/09/2022,

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Commune de Bournezeau

Parcelle : Section XS n° 141P
Superficie : 1 502 m²
Prix de vente : 13,00 € HT / m² TVA en plus
Montant : 19 526 € HT, paiement comptant

La Présidente décide de vendre à la SCI CORCOU la parcelle indiquée aux conditions mentionnées ci-dessus.

À CHANTONNAY, le 27 septembre 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 27/09/2022.